



## AVIS DE COURSE TYPE BATEAUX RADIOCOMMANDES 2009-2012

<p>Nom de l'épreuve : <b>Challenge DAUM</b>          Dates complètes : [28 et 29 mai 2011]          Interligue de Grade 4          Inscrite au « <b>Challenge Nautique Lorrain</b> » et soutenue par la Région Lorraine          Lieu : Plan d'eau de MESSEIN 54850          Autorité Organisatrice : Marine Modèle Club de Lorraine</p>
--

### 1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements Fédéraux,
- 1.4. le système de course HMS 2007,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régates est ouverte à tous les bateaux de la classe [M].
- 3.2. Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint une participation de sera demandé le jour de la compétition.
- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile
  - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : [14 euro].(2 jours de compétition)

### 5 REPARTITION DES FLOTTES

La répartition en flottes de la première course sera affichée à [13H] Par tirage au sort

### 6 PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription :  
 Jour et date [28] de [12H30]maxi  
 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :  
 Jour et date 28] de [12H30]maxi.
- 6.2 Jours de navigation :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
[28/05/11]	13 h	De 13 h à 18 h flottes à suivre
[29/05/11]	9 h	De 9 h à 15 h 30 flottes à suivre



## **7 INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- [ affichées selon la Prescription Fédérale].

## **8 SYSTEME DE PENALITE**

[ L'annexe Q « Arbitrage direct des courses en flotte de bateaux radiocommandés » s'appliquera].

## **9 CLASSEMENT**

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : [3].

## **10 RADIO**

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## **11 PRIX**

Des prix seront distribués et un trophée a remettre en jeu.

## **12 RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **13 ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : [HEYRENDT Vincent].

Pour tous contact [v.heyrendt@free.fr](mailto:v.heyrendt@free.fr) Tel 0383553219 Soir



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012  
Applying to foreign competitors

**RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

**RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

**RRS 70. 5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

**RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

**RRS 88 (\*) :**

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*) :**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**Appendix F (\*) :**

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris



## **Annexe - Présentation de la compétition du Challenge DAUM Challenge Nautique Lorrain**

Cette Epreuve se passera le week-end du 28 et 29 MAI dans la joie et la bonne humeur à la base nautique de MESSEIN.

Elle sera organisée par l'ensemble des membres du club MMCL.

Elle sera arbitrée par M Louis CIPRIANO et M Jacques MAUGRAS, arbitre et juge officiel de la FFV

Les classements seront assurés par Danielle Noisette et Vincent HEYRENDT.

Le Jaugeur sera M Michel DESSINAIS (ligue d'Alsace).

Les départs des régates seront donnés par un décompte musical de 3 minutes avec avertissement des 2 minutes 1 minute 30 seconde 10, 9,8,....., 1, Départ

Les pénalités seront réclamées par les arbitres et le jury.

### **Le programme du week-end :**

- 10H Les membres du MMCL prépare les matériels le samedi matin
- 12H30 Inscription des participants non préinscrits (répartition des flottes si nécessaire)
- 13H 1<sup>er</sup> départ et première  
Enchaînement des régates un délai de 10 minutes maxi entre chaque régata  
Le parcours restera inchangé toute la journée sauf cas majeur.
- 18H Délais Maxi aucun départ ne pourra être donné après cette heure.
- 18H30 fin et rangement du matériel
- 20H30 Nous proposons de nous retrouver pour un repas ensemble au Campanile de BRABOIS  
Pour partager ensemble et en famille ces moments de notre passion sportive  
Le repas sera à la charge de chacun.  
Cette Hôtel se trouve à 5 Km du plan d'eau. (Il propose des remises avec les licences FFV)  
AV. DE LA FORET DE HAYE Z.A.C. DE BRABOIS 54500 **VANDOEUVRE**-LES-NANCY
- Le dimanche 29 mai
- 9H30 1<sup>er</sup> départ - le parcours pourra avoir été changé.
- 12H Pause bien mérité  
Le casse croûte est offert par le club
- 13H Reprise
- 15H30 fin des épreuves
- 16H remise des résultats et remerciement des sportifs

Les membres du MMCL